RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

- L'accord entre la France et la Chine a été signé en 2014.
- Chaque année, environ 30-40 postes sont proposés.

Critères d'éligibilité spécifiques à la Chine	• **Nationalité** : française. • **Âge** : entre 20 et 30 ans au 31/12/2026 ; • **Niveau de langue** : A2 en chinois ou d'un **niveau B1 en anglais** (le cas échéant, sachez toutefois que quelques notions de chinois pourraient faciliter la vie quotidienne.) La lettre de motivation dans le dossier de candidature doit être rédigée dans la langue évaluée par le professeur-évaluateur ; • **Statuts acceptés : étudiant** • **Scolarité :** ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ; ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire. • **Niveau d'études et disciplines acceptées :** avoir validé au minimum une **L3 au moment du dépôt du dossier**.
Villes ou régions d'affectation	**Voir la carte** Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.
Établissements	**Écoles primaires, secondaires et universités** Les établissements d'accueil attendent des assistants français qu'ils assument une tâche d'enseignement plus que d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue. Les classes dans l'enseignement scolaire peuvent parfois accueillir jusqu'à 60 élèves. Les contrats proposés en Chine continentale requièrent de la part des assistants sélectionnés **une capacité d'adaptation et une ouverture d'esprit permettant d'appréhender certaines différences culturelles.**
Calendrier	**Publication des résultats** France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de **la mi-avril 2026**.

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Calendrier	**Contrat** **10 mois** (début septembre 2026 – fin juin 2027)
Temps de travail et de congés	**16 à 20 heures par semaine** Congés selon le calendrier scolaire local. Les vacances d'hiver (nouvel an chinois) ont lieu en janvier ou février selon le calendrier et durent environ un mois. En général, l'assistant est rémunéré durant cette période.
Rémunération et aides	**Rémunération mensuelle** **4800 RMB minimum net,** soit environ 620€ minimum net en fonction du lieu d'affectation (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change). **Installation** Les frais de voyage sont à la charge de l'assistant. **L'hébergement (au sein de l'établissement) et les déjeuners (en période scolaire uniquement) sont pris en charge par l'établissement d'accueil**. En cas d'impossibilité de logement sur place, l'établissement aide l'assistant à trouver un appartement et fournit une allocation de logement.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié de son établissement d'affectation. Concernant la déclaration d'impôts en France, chaque assistant est tenu de se renseigner sur le site des impôts selon sa situation.
Permis de travail et visa	***Les formalités d'entrée et de séjour sont données à titre indicatif, elles sont en constante évolution selon le contexte :*** Afin d'obtenir le permis de travail, les assistants recrutés doivent envoyer **début juin 2026 au plus tard** les documents suivants à l'établissement chinois : - Une photocopie du passeport en cours de validité ; - L'extrait du casier judiciaire français et une photocopie certifiée du diplôme de Licence. Ces documents doivent être apostillés. Certains assistants auront besoin de fournir des traductions assermentées. Les frais liés à la traduction sont à la charge de l'assistant (entre 60€ et 250€). Il est possible que d'autres documents soient requis (CV, photo, etc.). L'assistant devra également passer une visite médicale en France et être en possession de **l'original de son diplôme de Licence** au moment de la publication de résultats (avril 2026). Il est possible que les candidats sélectionnés aient besoin de suivre une formation obligatoire afin de pouvoir obtenir le permis de travail. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement. **Visa professionnel Z de 3 mois,** dans les 30 jours suivant son arrivée en Chine, l'assistant doit déposer une demande de permis de résidence. **Frais de visa : entre 60€ et 95€** (à déposer dans un centre de visa chinois **en France** entre les mois de juillet et août 2026). La présentation du passeport et de la copie originale du permis de travail est obligatoire.

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Couverture sociale	Couverture médicale prise en charge par les établissements d'accueil. Cette assurance ne couvre l'assistant que pendant la durée de son contrat et de son séjour sur le territoire chinois. Les assistants devront souscrire une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Formation et réunion d'information	France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+. La *China Education Association for International Exchange* (CEAIE) et l'ambassade de France en Chine organiseront un accueil et une formation à Pékin au mois d'août. Il est impératif d'arriver **en Chine dans le courant du mois d'août 2026.**
Liens utiles	Ambassade de Chine en France : https://fr.china-embassy.gov.cn/fra/ Centre de Visa pour la Chine : https://www.visaforchina.cn/YAO3_FR/qianzhengyewu China Education Association for International Exchange (CEAIE) : http://en.ceaie.edu.cn/ Ambassade de France en Chine : https://cn.ambafrance.org/ Réseaux sociaux du programme d'échange d'assistants de langue :
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le **site internet** de France Éducation international. À la fin de votre mission, n'oubliez pas de faire remplir l'attestation de services à l'étranger !
Renouvellement de contrat	Les renouvellements ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est donnée aux nouveaux candidats.

IMPORTANT :
Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme ne conduit pas automatiquement à leur sélection.

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Carte

<u>Instructions</u> : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 villes ou régions.

Exemple :
Choix 1 : Shanghai
Choix 2 : Sichuan
Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- A titre indicatif, la répartition par ville ou région des postes proposés en 2024-2025 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Beijing (3)	Jilin (0)
Fujian (0)	Shandong (2)
Guangdong (3)	Shanghai (3)
Guangxi (2)	Shaanxi (1)
Hebei (0)	Sichuan (2)
Heilongjiang (0)	Tianjin (1)
Hunan (0)	Wuhan (1)
Jiangsu (0)	Zhejiang (5)

Version octobre 2025

Contact : assistant@france-education-international.fr
En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.